BORDÈRE demande la réduction de 422,500 fr. pour les troupes d'administration.

LE GÉNÉRAL BILLOT objecte que l'augmentation est motivée par l'expédition en Tunisie et surtout par le travail que nécessite la nouvelle organisation de la France.

L'amendement Laborde est repoussé.

Tous les chapitres du budget de la guerre sont adoptés.

Le budget de la marine

Le budget de la marine est adopté après des observations de MM. A. DE TRÉVENEUC et JAURÉGUIBERRY, sur la situation des anciens inscrits maritimes.

Budget de l'instruction publique

M. LUCIEN BRUN, en présence de la nécessité de faire des économies, croit le moment venu de demander compte des sommes considérables dépensées par le gouvernement pour le ministère de l'instruction publique.

M. LUCIEN BRUN signale les actes de pression des préfets pour obliger les communes à construire des écoles. Il lit la circulaire de M. Oustry, alors préfet du Rhône, déclarant que les communes sont obligées d'être propriétaires des écoles. Il cite également une circulaire ministérielle conçue dans le même sens. Il déclare que ces faits constituent un abus de pouvoir et de dilapidation des deniers publics.

L'orateur reproche au gouvernement de ne pas tenir compte des vœux des communes et des Conseils généraux. Il termine en déclarant qu'il ne votera pas le budget afin de ne pas fournir d'armes contre les catholiques.

Les 32 premiers chapitres sont adoptés.

Sur le chapitre 33, M. LE BARON DE RAVIGNAN présente un amendement demandant le rétablissement des crédits pour les aumôniers des écoles normales primaires. Il qualifie ces suppressions de crédits de « politique jacobine » que le Sénat doit repousser.

L'orateur croit que de semblables mesures sont contraires aux intérêts du pays qui ne trouvera de bons serviteurs que parmi ceux qui ont foi en Dieu. (Applaudissements à droite.)

M. DUVAUX, ministre de l'instruction publique, dit que la suppression des aumôniers n'atteint nullement la liberté de conscience. Puisque l'école ne donne plus que l'enseignement laïque, il n'y a pas lieu de conserver les aumôniers, toutes les facilités sont données aux élèves pour remplir leurs devoirs religieux.

L'amendement Ravignan est repoussé par 151 voix contre 95.

Répondant à M. de Saint-Aignan, M. DUVAUX dit que les pensions de retraite seront payées à tous les aumôniers qui y auront droit.

Le chapitre 33 est adopté.

Sur le chapitre XXXIV, M. DE ST-VALLIER demande pourquoi, malgré les déclarations de neutralité des écoles, les listes officielles des livres d'enseignement n'ont pas été publiées.

M. DUVAUX répond que l'administration n'intervient pas dans le choix des livres, qui est laissé aux instituteurs. Il constate que le ministre est désarmé par la loi.

M. BUFFET s'étonne qu'on laisse aux écoles publiques la liberté refusée aux écoles privées. C'est une violation de la neutralité.

M. TESTELIN développe un amendement rétablissant le crédit de 16,000,000 pour la subvention des écoles, que la commission du Sénat a réduit d'un million.

M. DAUPHIN combat le rétablissement du crédit.

M. DUVAUX demande instamment au Sénat d'adopter l'amendement Testelin, lequel est repoussé par 152 voix contre 106.

La séance est levée à 6 h. 35.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La droite du Sénat et le budget extraordinaire

Paris, 26 déc.

La droite sénatoriale s'est réunie avant la séance. Elle a décidé de donner une grande importance à la discussion du budget extraordinaire, dont le rapport sera déposé demain.

La loi du 28 mars devant le Conseil d'Etat

Paris, 26 décembre.

La sentence rendue par la commission scolaire de Lavaur sera déférée au Conseil d'Etat qui devra statuer sur la question de savoir s'il y a eu ou non excès de pouvoir. Si le Conseil d'Etat casse la sentence, le père réfractaire sera cité devant le juge de Paix, comme récidiviste, aux termes de la loi sur l'obligation.

Le départ de M. de Brazza

M. Ballue a annoncé qu'il interrogerait le ministre de la marine au sujet du retard apporté au départ de M. Savorgnan de Brazza.

L'état de santé de M. Gambetta

Les nouvelles de M. Gambetta continuent à être satisfaisantes.

L'amélioration persiste ; la nuit et la journée d'hier ont été très bonnes.

Les manifestations royalistes

Le *Clairon* annonce que le mois de janvier prochain sera signalé par de nombreuses manifestations royalistes.

Un journal qui disparaît

L'*Egalité* annonce que, faute de ressources, elle cesse de paraître à partir d'aujourd'hui.

Comment on écrit l'histoire

Rouen, 26 déc.

Le *Journal de Rouen* publie la note suivante :

« Le *Figaro* de lundi et la *Lanterne* d'hier publient une conversation de M. Léon Say, empruntée, disent-ils, à la correspondance parisienne du *Journal de Rouen*. Pas une ligne, ressemblant de près ou de loin à cette conversation, n'a paru dans nos colonnes.»

Les maisons d'ouvriers

Un rapport fort intéressant de M. Charles Lavollée, publié dans le *Bulletin* de la Société d'encouragement de l'industrie nationale, nous donne le relevé des compagnies, créées en Angleterre pour la construction de maisons ouvrières. Le nombre en est considérable. Il ne s'élève pas à moins de 1,268 sociétés, comprenant 400,000 associés. Pour le seul comté de Middlesex, dans lequel est situé Londres, le nombre de ces compagnies financières était, d'après le dernier compte-rendu officiel, de 346, et celui des associés de 111,000. C'est par centaines de millions que se chiffre l'importance de ces opérations. Arrivée à de telles proportions, dit très justement M. Ch. Lavollée, l'œuvre cesse d'être purement philanthropique. Elle devient essentiellement financière ; et elle peut s'implanter et croître partout où se produit le besoin de logements, et où il existe, comme en Angleterre, comme en France, une abondante réserve de capitaux.

Le dividende de la Banque de France

Paris, 26 décembre.

Le dividende de la Banque de France du deuxième semestre est fixé à 125 francs.

ÉTRANGER

L'apaisement en Tunisie

Tunis, 26 déc.

Les opérations des colonnes du sud ont amené la soumission de plusieurs fractions isolées des tribus.

Il ne reste plus des dissidents que des débris dispersés.

Arabi et ses complices

Le Caire, 26 déc.

Arabi et les six autres condamnés ont été conduits, ce soir à 8 heures, à la gare et embarqués dans un train qui, après un retard occasionné par des ordres contradictoires venus du gouvernement, est parti à 11 heures pour Suez. Une dizaine de spectateurs assistaient au départ des prisonniers. Ceux-ci avaient l'air content.

L'Officiel publiera demain quatre décrets du Khédive, levant les punitions des autres condamnés. Emin bey, Clohessy et onze autres prisonniers seront gardés à vue ; il leur est interdit de quitter leurs propriétés pendant un temps [illegible]. Hassan, Moussa, Elakad et Ali Roubi seront exilés à Massowah, pour une durée de vingt années ou gardés à vue. Trois autres prisonniers seront exilés à [illegible] ou à [illegible] pour un temps plus court, et vingt autres au nombre desquels Rifaat bey, devront quitter l'Egypte pour une période plus ou moins longue.

La situation respective de la Russie et du Vatican

Saint-Pétersbourg, 26 décembre.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, rectifiant les assertions optimistes et pessimistes sur les négociations entre la Russie et le Vatican, dit qu'outre les dogmes immuables de l'Eglise romaine et les intérêts civils d'un Etat, il n'y a place que pour les transactions pratiques.

Le vrai caractère d'arrangement actuel, qui est considéré comme certain, est de nature à aplanir les difficultés existantes, à rétablir les bonnes relations entre le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil et d'amener l'accord si nécessaire dans l'état actuel d'agitation sociale.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Résultats des récoltes dans le Nord en 1882.

Blés. — Le froid et la pluie ont nui aux blés. La récolte n'a été terminée que vers la fin du mois d'août, c'est-à-dire quinze jours plus tard que les autres années ; elle n'a pas été exceptionnellement bonne comme on l'espérait au printemps ; elle est cependant satisfaisante. Le temps intermittent de juillet a favorisé la formation lente du grain, et lui a donné le poids et la qualité. Le poids de l'hectolitre varie de 76 à 80 kilogrammes. C'est le poids d'une qualité ordinaire. La paille de ces blés est très belle.

Avoine. — La récolte de l'avoine a été difficile. Elle a été assez médiocre.

Graminées. — Les haricots, les pois et les fèves n'ont pas donné une récolte ordinaire.

Betteraves. — Le rendement des betteraves a été à peu près égal à celui de l'année dernière. Il a été de 45 à 55,000 kilog. par hectare ; la densité est peu élevée. Les betteraves titrent en moyenne 5°. Elles ont eu beaucoup de feuilles et un grand nombre sont montées.

Pommes de terre. — La récolte a été des plus mauvaises. On n'a fait que 1/4 à 1/3 de récolte. Elles sont en partie gâtées, excepté les *Champenoises*.

Lins. — La récolte des lins a été fournie 1/3 bonne, 1/3 médiocre, et l'autre tiers mauvaise. Cette année leur a été peu favorable. La pluie leur a fait grand tort.

Remise d'automne — La persistance des pluies donne actuellement bien des soucis. On arrache difficilement les betteraves de terre pour l'approvisionnement des fabriques de sucre.

Les travaux de semailles ont dû être forcément suspendus. Il est probable qu'un grand nombre de champs, réservés pour les céréales d'hiver, ne pourront être ensemencés que fort tard, peut être même au mois de mars. A la faveur de la grande humidité, les escargots et les limaces font, il est vrai, quelques ravages; mais il est permis d'espérer que les mulots, qui ont causé des dégâts si considérables, seront complètement noyés.

Si les gelées ne viennent pas bientôt détruire les limaces qu'on signale, il y aura de grandes pertes à redouter,

En somme, très peu de blés sont semés ; et encore se lèvent-ils mal.

A MAZAMET

Un cercle où se réunissent les principaux industriels et commerçants de Mazamet donne, en ce moment, du fil à retordre, ou, pour mieux dire, des arguments à rétorquer aux docteurs de l'économie politique. Au lieu de s'occuper des dernières nouvelles de Paris sur les théâtres et cafés-concerts, il paraît que les habitués du cercle en question discutent le point de savoir si réellement la théorie de la balance du commerce, tant critiquée par les économistes, ne donne pas l'exacte situation d'un pays au point de vue industriel, agricole et commercial. En un mot, on se demande, dans le cercle de Mazamet, si une nation s'enrichit en consommant plus qu'elle ne produit, en important plus qu'elle n'exporte, ou si au contraire elle s'appauvrit. On a longuement discuté ces questions la majorité a été d'avis qu'on s'appauvrissait en achetant plus de marchandises à l'étranger qu'on n'en livre, et l'un des partisans de la thèse opposée, se trouvant à bout d'arguments, a cru devoir appeler à son secours les maîtres de la science économique de la capitale.

Il a écrit aux professeurs en la matière et il les supplie de lui fournir au plus vite de quoi confondre ses contradicteurs de Mazamet. Un journal spécial, l'*Economiste*, se charge d'expédier tout cela au correspondant en détresse. Mais ce journal est lui-même quelque peu embarrassé, car depuis quelque temps les adversaires les plus autorisés de la théorie de la balance du commerce, M. Léon Say et M. Leroy-Beaulieu, ont publié, dans le *Journal des Economistes* et dans le *Journal des Débats*, des études desquelles il ressort que la situation économique de la France n'est pas excellente, attendu que nous importons plus que nous n'exportons et qu'il nous faut acheter à l'étranger des objets d'alimentation pour faire face à l'insuffisance de nos récoltes.

Il y a là une véritable sanction donnée à la balance du commerce ; car il est bien évident que, si, par le fait des mauvaises récoltes, de l'intempérie des saisons, on s'appauvrit en demandant des blés à l'Amérique, à la Russie et à la Hongrie, on s'appauvrit aussi en demandant aux industries étrangères des articles que l'industrie française cesse de fabriquer par une raison quelconque. Une brèche considérable est faite par MM. Léon Say et Leroy-Beaulieu à la fameuse déclaration prétendue scientifique d'après laquelle, les produits, ne s'échangeant que contre des produits, on a intérêt à recevoir beaucoup de produits et à en expédier fort peu, puisqu'on paie les 4,500 millions d'importation avec les 3 milliards d'exportation.

Ajoutons que les négociants exportateurs de Paris se sont émus de la diminution de nos exportations, malgré leurs tendances libre-échangistes, et qu'ils sont intervenus auprès du gouvernement pour lui demander de créer à l'industrie française de nouveaux débouchés, en augmentant notre empire colonial et en recommandant à nos agents consulaires de renseigner exactement le commerce français sur les marchandises dont peuvent avoir besoin les pays où ils résident.

En vérité, nous ne comprendrions pas les inquiétudes de M. Léon Say, de M. Leroy-Beaulieu et de nos négociants exportateurs si la théorie de la balance du commerce était une pure fiction. En revanche, nous nous expliquons parfaitement l'embarras de l'économiste qui a été chargé d'adresser des arguments de renfort au correspondant de Mazamet.

Il cite les chiffres de l'importation et de l'exportation des principaux pays d'Europe en 1878 et il montre que presque partout, à cette époque, les importations dépassaient les exportations ; l'Europe se ruine donc, ajoute-t-il. Il n'oublie qu'une chose, c'est que ce qui était vrai en 1878, avant les relèvements des tarifs douaniers des divers Etats du continent, est faux aujourd'hui, et que notamment les exportations de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Russie dépassent maintenant les importations. Ainsi, l'Autriche-Hongrie a exporté en 1881 pour 715,791,175 florins et elle n'a importé que pour 646,990,000 florins. Les derniers relevés de la douane russe accusent une importation de 595,000,000 roubles contre une exportation de 618,000,000 roubles. Même situation en Allemagne où l'exportation dépasse 4 milliards de francs contre une importation de 3 milliards et demi.

Mais, dit encore l'économiste à son correspondant de Mazamet, si les exportations devaient nécessairement dépasser les importations, il y aurait lieu de supposer que l'univers entier s'appauvrit, puisque les importations totales du globe sont évaluées à 39,618 millions de francs et les exportations à 30,380 millions seulement. Evidemment, les articles exportés, en arrivant au pays de destination, ont obtenu une plus-value apparente, résultant des frais de transport. Toute la question est de savoir quelle est la nation qui bénéficie du transport. Cette nation s'appelle l'Angleterre qui, à elle seule, transporte sur ses navires la moitié des marchandises destinées au monde entier. C'est elle qui encaisse la moitié de la différence entre les importations et les exportations; aussi est-elle intéressée à faire croire que plus on lui achète de marchandises, que plus on lui confie de produits à transporter, plus on s'enrichit.

Enfin, le confident du correspondant de Mazamet invoque le fameux argument de Bastiat. « J'étais à Bordeaux, dit Bastiat ; j'avais une pièce de vin qui valait 50 fr. ; je l'envoyai à Liverpool, et la douane constata sur ses registres une exportation de 50 fr. Arrivé à Liverpool, le vin se vendit 70 fr. Mon correspondant convertit ces 70 fr. en houille, laquelle se trouva valoir, sur la place de Bordeaux, 90 fr. La douane se hâta d'enregistrer une importation de 90 fr. Balance du commerce en faveur de l'importation, 40 fr. Ces 40 francs, j'avais toujours cru, sur la foi de mes livres, que je les avais gagnés. M. Mauguin m'apprend que je les ai perdus, et que la France les a perdus en ma personne. »

Nous ne savons pas ce que répondit M. Mauguin à Bastiat ; mais nous prévoyons ce que répondront les habitués du cercle de Mazamet à leur contradicteur. Ils lui diront que Bastiat n'avait évidemment jamais vendu de vin à Liverpool et qu'il n'entendait rien aux affaires. En effet, en même temps que Bastiat faisait son raisonnement des 20 fr. gagnés sur son vin et des 20 fr. gagnés sur la houille, il y avait probablement à Liverpool un négociant qui aurait pu se tenir le même langage : « J'envoie pour 50 fr. de houille à Bordeaux que je revends 70 fr.; avec ces 70 fr. j'achète du vin que je revends 90 fr. à Liverpool et je réalise un bénéfice de 40 fr. sur les deux opérations. »

Toute la question est de savoir qui, du Bordelais ou de l'Anglais, a bien réellement gagné les 40 fr. Ni l'un ni l'autre, car la plus-value acquise a été absorbée par les frais de transport, les assurances, les intermédiaires. Or, la marine française n'effectue que 33 0/0 des transports de la France et les marines étrangères ont les autres 67 0/0. Il est donc permis de dire que sur les 40 fr. de plus-value, il n'y a qu'un tiers de bénéfice pour la France ou 13 fr. 33, et deux tiers pour l'étranger ou 26 fr. 66. Par conséquent, si nous exportons 50 fr. de vin et que l'Angleterre nous expédie 90 fr. de houille, le compte s'établira ainsi : 50 fr. plus 13 fr. 33, tiers de la plus-value, ou 63 fr 33 à l'actif de la France ; comme elle a 90 fr. à son passif, il lui restera à payer pour la liquidation 26 fr. 66. Voilà ce qu'aurait trouvé Bastiat, s'il avait bien tenu ses livres. Qu'on juge d'après cela si en important plus que nous n'exportons, nous augmentons la fortune publique.

Il y a aussi la théorie de Bastiat sur le navire qui sort d'un port français, dont la cargaison est inscrite à l'exportation et qui se perd corps et biens, ce qui dispense de porter à l'importation la cargaison de retour. Prétendez-vous, demande Bastiat, qu'on se soit enrichi en perdant la cargaison mise à l'actif de la seule exportation ? C'est là un raisonnement par l'absurde qu'on doit rétorquer par l'absurde. Admettons que tous les navires qui sortent de nos ports soient sur lest et qu'ils rentrent chargés. Est-ce le lest qui soldera les cargaisons de retour ? Avec *zéro* inscrit à l'exportation, paierons-nous les milliards de l'exportation ? Malheureusement, le cas des sorties sur lest de nos ports est extrêmement fréquent.

Dans les onze premiers mois de 1882, il est entré 31,380 navires chargés et il n'est sorti que 21,148 navires avec chargement. Les 10,000 autres navires n'ont emporté que du lest.

La conclusion de tout ceci est facile à tirer : un pays qui produit plus qu'il ne consomme et qui exporte le surplus s'enrichit ; un pays qui consomme plus qu'il ne produit s'appauvrit. La balance du commerce établit que nous consommons plus que nous ne produisons. Nous ne sommes donc pas sur le chemin de la fortune.

L. BERNARD.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'AFFAIRE DES DÉLÉGUÉS. — Le *Monde parisien*, journal illustré, donne, dans son dernier numéro, une gravure représentant les deux délégués de Roubaix aux funérailles de Louis Blanc, appréhendés au corps par un gardien de la paix.

Le dessinateur nous montre ces messieurs dans un état d'*émotion* très avancée.

Le même journal publie un compte rendu fantaisiste de l'audience dans laquelle les délégués auraient dû — selon lui — être jugés pour ivresse publique, insultes et rebellion contre les agents de l'autorité.

Et la Mairie de Roubaix qui continue à ne rien dire !!!...

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX.— Voici le résultat de l'élection qui a eu lieu mardi, pour le renouvellement partiel des membres du Tribunal de commerce :

Election d'un président :

Inscrits 611
Votants 161
M. Achille Defrenne . . . . 157 voix.

Quatre suffrages ayant manqué pour la majorité légale, il sera procédé à un second tour, mardi prochain, 2 janvier, de 9 heures à 11 heures du matin.

Election d'un juge

Inscrits 611
Votants 171
M. Catteaux-Leplat. . . . . 164 élu

Election de deux juges suppléants

Inscrits . . . 611
Votants . . . 167
MM. Paul Watine. . . . 163 élu
Léon Motte. . . . 165 élu

Au cas où les électeurs consulaires ne pourraient pas représenter leurs cartes, il leur suffira d'indiquer leurs noms à M. le président du bureau, mardi prochain.

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS EN BATIMENTS. — Comme nous l'avons annoncé, l'assemblée générale de la Chambre syndicale des entrepreneurs en bâtiments a eu lieu mardi, à cinq heures du soir, dans les salons de la Mairie. La plupart des membres assistaient à cette importante réunion. M. Emile Picavet, le sympathique président, a prononcé un discours qui a été très applaudi.

Il a particulièrement fait ressortir combien toutes les corporations comprenaient la nécessité de se grouper en chambres syndicales. Il a démontré que cette nécessité s'impose surtout à la corporation des entrepreneurs en bâtiments, pour le bien de leur industrie.

Il a dit que la question relative à l'amélioration du sort des ouvriers en bâtiments est à l'étude, que le conseil d'administration était également saisi d'un projet d'assurances contre les accidents des personnes employées par les entrepreneurs, et d'un autre projet contre l'incendie des bâtiments en construction, et que ces deux projets seront réalisés par la Chambre syndicale elle-même.

Il serait aussi question de demander l'adhésion des entrepreneurs des environs.

L'assemblée a décidé d'offrir, à M. Ferdinand Deregnaucourt, architecte, un magnifique panneau dû au talent du sculpteur valenciennois, M. Boulanger ; l'assemblée a voulu ainsi lui témoigner sa reconnaissance de l'initiative qu'il a prise, il y a quelques années, pour organiser la Chambre syndicale des entrepreneurs.

Une commission, nommée à cet effet, a été chargée d'être l'interprète des sentiments des membres de la Chambre syndicale, près de M. Deregnaucourt.

M. Edouard Delattre-Derville, trésorier, a rendu compte de l'heureuse situation financière de la Société. Son rapport a été fort applaudi.

M. Bonnave-Pecqueur a donné lecture de la modification d'une partie des statuts organiques de la Société.

Cette révision a été acceptée à l'unanimité.

L'assemblée a complété son conseil d'administration en nommant, à l'unanimité, M. Henri Pennel et MM. Frère Bodin, Cheron, Louis Boqué, Roger de Croix et A. Jonville.

La séance a été levée à sept heures et demie.

TIRAGE AU SORT. — Les opérations du tirage au sort auront lieu à la Mairie de Roubaix, le jeudi 25 janvier. Elles commenceront à dix heures du matin pour le canton-Est, et à deux heures de l'après-midi pour le canton-Ouest.

A Lannoy, le tirage au sort aura lieu le jeudi 1er février, à onze heures du matin.

TENTATIVE DE VOL.— Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans les bureaux de M. Auguste Scorssery, négociant en laine, rue des Filatures, lesquels ne sont gardés par personne pendant la nuit.

L'un des voleurs, après avoir enfoncé le toit en zinc et le plafond, a pénétré dans le rez-de-chaussée, et a ouvert alors la porte pour introduire ses compères.

Les voleurs ont allumé une bougie, après avoir vainement essayé d'allumer un bec de gaz. Puis, ils ont déplacé le coffre-fort qui était encadré dans une boiserie, et l'ont transporté à quelques mètres. Ils ont essayé d'ouvrir le coffre-fort, en ont détaché d'énormes plaques de fer, à l'aide de pinces et de marteaux, mais il a résisté à tous les efforts.

A quatre heures du matin, des voisins ont vu de la lumière dans les bureaux ; ils ont cru que des ouvriers travaillaient à une réparation quelconque.

Les voleurs n'ayant pas réussi à ouvrir le coffre-fort, sont partis sans rien emporter.

On a remarqué qu'une croix à la craie blanche a été faite sur la muraille extérieure, sans doute pour que la maison put être facilement reconnue.

Il serait à désirer que les rondes de nuit par les agents de police fussent augmentées, afin de mettre un terme aux vols qui se commettent depuis quelque temps la nuit, sur tous les points de Roubaix.

Il y a sans doute dans notre ville et les environs une bande de voleurs qui opère après reconnaissance faite des lieux.

LA SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE *La Roubaisienne* s'est rendue à Gand, au concours international des 24 et 25 décembre. M. Léon Letombe, moniteur de la Société, y a remporté le deuxième prix individuel sur ses nombreux concurrents belges, hollandais et français.

Nous l'en félicitons vivement.

L'AFFAIRE DE LA RUE TRAVERSIÈRE. — M. Charles Pollet, cabaretier, rue Traversière, nous écrit pour nous dire qu'il n'a pas frappé Louis Lecomble et Louis Leclercq de coups de couteau, mais que c'est lui qui a été de leur part l'objet d'une sauvage agression. Dont acte.

ARRESTATION VOLONTAIRE.— Hier après midi, un individu du nom de Jean Spriet, agé de 31 ans, tisserand à La Bassée, a accosté un agent de police et s'est exprimé en ces termes : « Je vous prie de m'arrêter, car je suis sans ressources, sans travail et je vagabonde. J'ai dernièrement commis un vol à Lille, et des escroqueries à Sains-du-Nord et à Armentières. Si vous ne voulez pas m'arrêter, je cours commettre un vol dans un magasin quelconque de Roubaix. »

Comme bien on pense, l'agent a satisfait immédiatement au désir de cet individu, et l'a conduit au Dépôt.

ACTE DE PROBITÉ. — M. Henri Leman, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes, a trouvé hier un dé à coudre, en or, qu'il s'est empressé de déposer au bureau du commissaire-central.

TRIBUNAUX. — Le garde-barrière Ferdinand Souillard, âgé de 59 ans, qui a causé par sa négligence l'accident de la barrière de Wattrelos, dans lequel la fille et le domestique de M. Duquesnoy, boulanger à Roubaix, ont été blessés, sera jugé correctionnellement à Lille le 19 janvier prochain.

TOURCOING

LE DRAME DE MARCQ-EN-BARŒUL

Sur la route qui conduit de Mouvaux à Marcq-en-Barœul, et sur le territoire de cette dernière commune, se trouve une ferme exploitée par Mlle Delerue, octogénaire. Une vieille femme de 70 ans, Mme veuve Lefebvre, lui tient compagnie, et la nuit, ces deux personnes couchent seules dans la ferme. Cette circonstance leur a été fatale dans la nuit de lundi à mardi.

Vers minuit, les deux femmes, qui dormaient au rez-de-chaussée dans des chambres séparées, entendirent tout à coup du bruit dans la maison. Mlle Delerue, croyant que son amie se levait pour venir lui demander si elle ne désirait rien, cria : « C'est toi, Pauline ? » Une voix d'homme lui répondit en ricanant : « Oui, oui, c'est elle. » Epouvantée, Mlle Delerue descendit de son lit, et courut fermer la porte à clef. Mais, au même instant, la porte vola en éclats, et des hommes, la figure noircie, se précipitèrent dans la chambre.

L'un d'eux terrassa la vieille, la saisit à la gorge et frappant violemment sa tête contre les dalles, il lui dit : « Ne crie pas, ou je te tue ! Dis-moi où tu as mis ton argent. » Mlle Delerue fit un signe [illegible]. Alors le bandit, approchant un revolver de [illegible] Dis[illegible] ou [illegible] de banque.

Pendant que cette scène se passait [illegible] chambre de Mlle Delerue, [illegible] Lefebvre.

Cette femme, en entendant des hommes entrer dans la ferme, avait voulu porter secours, [illegible] son amie, presque infirme, et plus âgée qu'elle. Mais en ouvrant sa porte, elle fut à son tour terrassée.

Comme elle est assez forte, et qu'elle se débattait, elle reçut au sommet de la tête un coup d'un instrument tranchant, qui lui fit une horrible blessure, et la fit rouler sur les dalles.

Pour l'empêcher de crier, on lui serrait la gorge avec une telle force, qu'elle faillit être étranglée. « Ton argent, donne ton argent ! » disait en rugissant celui qui la tenait. » « Oui, prenez, prenez tout ce que j'ai, sanglotait Mme Lefebvre; mais de grâce, de grâce, laissez-moi la vie. »

Après que les voleurs eurent découvert une bourse, contenant environ mille francs, ils dirent à celui qui étreignait la malheureuse : « Ne la tue pas, nous avons trouvé de l'argent. »

Puis, la bande se répandit dans la maison, fouillant, furetant tous les coins; à tour de rôle, les voleurs étaient de garde près des deux femmes pour les empêcher de s'enfuir ou de crier. Ils s'emparèrent des bijoux et des parures en or, enlevèrent encore un quinquet et une dizaine de bouteilles de vin. Cette visite terrible des bandits dura jusqu'à cinq heures du matin. Pendant cinq heures, les deux pauvres victimes passèrent par toutes les plus horribles émotions qu'on puisse imaginer, s'attendant à chaque instant à être assassinées, tandis qu'un homme les maintenait par terre.

Quand les voleurs furent partis, elles se jetèrent en sanglotant dans les bras l'une de l'autre.

Dans la journée, des milliers de personnes ont visité la ferme. Les deux femmes portent sur la tête et dans le cou, les traces des violences qu'on a exercées sur elles. Les dalles et les murailles des deux chambres sont maculées de sang en divers endroits.

L'état des victimes est assez satisfaisant.

Le Maire de Marcq, informé de cette affaire, télégraphia au parquet de Lille.

A une heure, M. Maulion, procureur de la République ; M. Heyde, juge d'instruction ; M. Castiaux, médecin légiste ; M. le Commandant de gendarmerie de Tourcoing étaient sur les lieux.

L'enquête fut aussitôt ouverte ; on reconnut que les malfaiteurs avaient pénétré dans le jardin, derrière la maison, en faisant un trou dans la haie qui l'entoure.

Près de cette haie, on retrouva un énorme marteau de forgeron.

Etant dans le jardin, les voleurs escaladèrent un hangar qui le sépare de la cour, puis foncèrent la porte d'entrée de la maison d'habitation, celle de la cuisine et arrivèrent enfin dans le corridor où se trouvent les chambres à coucher des deux vieilles dames.

Le chien de garde, qui se trouve dans la cour, n'a pas aboyé, car les malfaiteurs avaient eu soin de lui donner une énorme quantité de tripes ; on en a retrouvées dans un mouchoir près de la niche.

La justice ayant interrogé les voisins, apprit que la femme Queste et son fils avaient vu, à 5 heures 3/4, près de la maison de Mlle Delerue, cinq ou six individus se dirigeant vers Tourcoing.

Une autre voisine a déclaré que lundi, vers 7 heures du soir, elle avait vu un homme de petite taille, vêtu d'un paletot foncé, au bord du fossé près de la maison Delerue. A son approche, l'individu donna un coup de sifflet et immédiatement un second homme, que le témoin n'avait pas aperçu, arriva près du premier.

La justice n'a pas encore découvert les auteurs du crime.

Une véritable terreur règne dans la commune de Marcq-en-Barœul et dans les environs.

Plusieurs fermiers nous ont raconté que tous les jours des hommes et des femmes à figure sinistre, se rendent dans les fermes et *exigent* du pain et le logement.

Au lieu de la prière, ces mendiants n'ont que des menaces, et les fermiers se voient obligés de leur donner ce qu'ils demandent.

Ils craignent la vengeance de ces étrangers qui semblent décidés à ne reculer devant aucun crime.

Espérons que l'autorité judiciaire saura prescrire des mesures énergiques.

Nouveaux détails. — Mardi soir, la gendarmerie de Tourcoing a mis en état d'arrestation cinq individus qui répondent aux signalements fournis par mesdames Delerue et Lefebvre. Ils ont été conduits au Parquet.

TIRAGE AU SORT. — Les opérations du tirage au sort auront lieu à Tourcoing, le 30 janvier prochain.

UNE DÉMISSION.— On assure que M. Marafin, conseiller municipal, a prié M. le Maire d'accepter sa démission.

SUICIDE.— La nuit dernière, le nommé Jules Lyon, célibataire, âgé de 35 ans, demeurant à Mouveaux, au hameau dit « La Forgette, » s'est pendu dans sa chambre. Cet homme donnait, depuis quelque temps, des signes d'aliénation mentale.

UN CABARETIER QUI FAIT SON DEVOIR. — Jean Baptiste Honoré, fileur, demeurant rue de Menin, était déjà en état d'ivresse lorsqu'il voulut boire encore chez un cabaretier son voisin. Celui-ci refusa et mit à la porte l'ivrogne mécontent. Dans la lutte qu'il engagea nécessairement, Honoré eut sa chemise déchirée.

UNE CHUTE.— Hier matin, vers 9 heures, le nommé Désiré Desmoulin, âgé de 28 ans, charpentier, en travaillant à la construction d'une maison, rue Verte-Feuille, est tombé d'une hauteur de quatre mètres, la face sur un madrier, et s'est ainsi brisé le nez et fendu les lèvres en plusieurs endroits.

MM. les docteurs Dron et Dewyn lui ont donné des soins, puis il a été transporté chez lui, rue Lerouge.

Son état ne présente aucune gravité.

UNE RIXE ENTRE DEUX IVROGNES.— Hier soir, vers cinq heures, un rassemblement considérable s'était formé rue de la Gare, en face du café de Foi.

On parlait d'un homme qui avait reçu des coups de couteau et qu'on avait ramassé inanimé et transporté ensuite dans une voiture de place au bureau de police.

Voici ce qui s'était passé : Deux ivrognes s'étaient battus sur la rue. L'un d'eux était tombé et s'était fait à la tête une blessure peu grave, mais qui saignait beaucoup. Les agents de police arrivèrent et placèrent l'ivrogne sur une voiture afin de n'avoir pas la peine de le traîner jusqu'au poste. On prend rarement ce moyen de transport pour un ivrogne. De là sans doute est née l'idée des coups de couteau.

Procès verbal a été dressé à la charge aussi bien du battu que de son adversaire.

SANG-FROID ET COURAGE. — Hier, vers midi, un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suites graves, est arrivé à l'angle de la Grande-Place et de la rue de Tournai. Une voiture, attelée d'un cheval, appartenant à M. [illegible], marchand de beurre, rue de Lille, en sortant de la rue de Tournai, au grand trot, a atteint un conducteur des tramways, qui regagnait à pied la car qu'il avait un moment quittée et l'a renversé sur le pavé. Une roue a même passé sur le corps du conducteur qui, à la surprise et à la satisfaction des personnes [illegible] de cette scène, s'est relevé [illegible] et a immédiatement repris son service.

UN MARI BATTU PAR SA FEMME. — Cette semaine a été [illegible] Roger, journalier, rue de Tilleul, a été battu et jeté hors de son logis, par sa femme et un individu dont elle avait [illegible].

UNE FEMME BATTUE PAR SON MARI. — La [illegible] Malfait, âgée de 25 ans, demeurant route de Bondues, a été frappée brutalement par son mari et elle s'est empressée de demander protection à la police.

UN MARI MALHEUREUX. — Le sieur Delerue, âgé de 22 ans, domestique au [illegible], depuis quelque temps séparé de sa femme. Il a eu le malheur de la rencontrer dernièrement accompagnée de deux vigoureux gaillards. Cette misérable femme et ses complices se jetèrent sans provocation aucune, sur le pauvre Delerue qui reçut une pierre en pleine figure et qui fut roué de coups.

LILLE

On annonce que, conformément à l'art. 621 du Code de commerce, une protestation vient d'être envoyée à M. le procureur général près la Cour d'appel de Douai, contre les élections consulaires de Lille du 20 décembre.

Cette protestation se fonde sur 4 points :

« 1° Que la commission instituée pour la révision de la liste électorale n'a pas été composée de tous les membres exigés par l'article 619 ;

» 2° Que contrairement à la loi, la liste électorale n'a pas été publiée et affichée cinquante jours avant l'élection, mais seulement dix jours avant, que les électeurs n'ont pas eu le temps de se pourvoir contre les irrégularités;

3° Qu'un Belge, des fils de patrons non patentés, sont inscrits indûment, que par contre, d'autres inscrits antérieurement et sans incapacités légales, ont été rayés ;

4° Que le jour de l'élection, 20 décembre, à la porte du tribunal, les porteurs de bulletins des candidats du tribunal offraient les bulletins sous la dénomination de : « Listes officielles, candidats officiels.

UNE BONNE MESURE. — Nous apprenons avec plaisir, que, grâce à l'initiative de M. le Chef de gare de Lille, les voyageurs ne seront plus à l'avenir, parqués dans les salles d'attente. Ils pourront monter dans les voitures aussitôt que les trains seront formés ou se promener sur les quais en attendant le départ.

Cette bonne mesure sera bien accueillie par les voyageurs qui se joindront à nous pour remercier M. le Chef de gare, d'avoir bien voulu mettre fin aux bousculades qui se produisaient sans cesse dans les salles d'attente.

Pour faciliter l'application de cette nouvelle mesure, nous ne saurions trop engager le public à apporter la plus grande attention aux affiches qui indiquent la destination de chaque train et à ne traverser les voies qu'avec la plus extrême prudence.

PUBLICATIONS LOCALES. — L'imprimerie Le Bigot frères vient d'éditer pour être offerte aux anciens abonnés du *Nord artiste* une charmante plaquette : *la chanson Lilloise.*

Cet ouvrage contient des études sur deux poètes de la région du Nord. La première est une biographie de Cotigny, dit Brûle-Maison chansonnier du siècle dernier, qui fut surtout connu par ses mystifications. Ce travail signé du pseudonyme Thomas Hans est dû à la plume du plus compétent écrivain de la région dans la matière.

M. Pierre de Savarus s'est chargé de la seconde partie de la plaquette qui a trait à notre grand chansonnier Lillois, M. Desrousseaux et il l'a fait dans ce style puissant et coloré qui distingue si bien l'éminent critique d'art.

Au point de vue typographique, ce livre est un chef d'œuvre et nos meilleures maisons de Paris, Lemerre et Quantin ne font rien de plus joli. C'est un véritable bijou que ce volume tiré à 200 exemplaires, numérotés à la presse, sur magnifique papier de Hollande, avec tête de chapitre, cul de lampe et orné d'une photographie très originale de Brûle-Maison.

La *chanson lilloise* fait la joie et l'orgueil des heureux possesseurs. Ce livre, rare entre tous, n'ayant pas été mis dans le commerce et ne devant pas être réédité.

LE NORD CONTEMPORAIN. — *Sommaire.* — Texte : Causerie, Maurice Gérard. — Galerie contemporaine, M. Achille Testelin, D. L. — Beaux Arts, le buste de M. Testelin, par A. Darcq, G. L ; le Musée de Lille, Louis Gonse. — Littérature : Amour défunt, Ch. Manso ; études d'après nature, Camille Lemonnier. — Revue historique et pittoresque : Un paysage du Nord, Antony Blondel. — Variétés : Une lecture chez Rollinat, Maurice Gérard ; La Vision de Robin Moore (conte de Noël). — Les livres : Les Heures gothiques de M. F. Soleil Hellé. — La finance.

Photographies : Portrait de M. Achille Testelin. — Buste de M. Achille Testelin. — Vue d'un paysage du Nord.

UN CONCOURS DE LAPINS A ROUBAIX

Un concours de lapins a eu lieu, hier, à Roubaix, dans l'estaminet Mesplomb, rue de l'Ouest? 141; Une foule compacte emplissait la salle.

Il y avait une entrée de 20 centimes par personne et la recette a été fructueuse, [illegible] permis d'augmenter les prix.

Les Anglais sont moins dédaigneux, d'après un chiffre emprunté aux tableaux des douanes, nous importons plus de 300,000 peaux, de lapins par an, tandis que nous en exportons [illegible] de 600,000. Or, l'industrie qui les emploie chez nous ne manque pas d'activité.

Ce n'est donc pas seulement de la viande que fournit le lapin; sa peau et sa fourrure ont du prix, et livrent à l'industrie des matières premières qui commencent par donner du travail et des bénéfices.

Outre que le lapin est à la portée du pauvre, du mendiant même, alors que certaines infirmités l'empêcheraient de se livrer à un travail quelque peu difficile et soutenu, on nous assure que le fumier provenant des lapins fournit des engrais riches et puissants.

35 lapins et lapines étaient exposés dans une grande salle du premier étage. Le poids a varié de 8 kilogs 950 grammes à 8 kilogs. Ils étaient rangés autour de la salle, les uns dans des caisses, les autres dans des [illegible]. Au milieu étaient placées une [illegible] du jury [illegible]. Un cercle compacte de curieux [illegible] raient.

Voici ce que nous avons retenu des observations faites pendant ce concours singulier.

Les plus avantageux.— De toutes les variétés de lapins domestiques, la plus commune, la race moyenne, à poil gris fauve, la plus rapprochée du lapin sauvage, est celle qui s'élève avec le plus de facilité et dont on tire le meilleur profit ; toutes les autres races artificielles sont plus délicates ou plus sujettes aux maladies ; leurs portées sont généralement moins nombreuses et d'une réussite plus chanceuse.

C'était le prix d'honneur.

Séries des plus pesants :

1re au-dessus de 5 kilogs vif.

2e ne dépassant pas 5 kilogs.

3e ne dépassant pas [illegible]

Les [illegible]

[illegible]

Un conseil [illegible]

Pour que [illegible]

Il est essentiel que [illegible] puis dormir. Alors, plus [illegible] il réclame une tranquillité absolue et une [illegible]